

La collecte des lampes usagées !

Aujourd'hui parmi les quatre vingt millions de Lampes mises au rebut annuellement, environ quatorze millions sont déjà collectées et recyclées. Les soixante-six millions restantes représentent un enjeu environnemental majeur. Par le simple fait de trier nos déchets pour les recycler, nous économisons à la fois de l'énergie et des ressources naturelles. Cette économie de notre planète passe tout d'abord par ce geste accessible à tous et devenu obligatoire tant au sens légal qu'écologique...

Récylum a pour objet d'organiser en France la collecte et le recyclage des Lampes usagées détenues par les particuliers et les professionnels (Attention: les ampoules halogènes et à filament ne sont pas concernées).

Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de Lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Récylum interviendra pour le compte de tous les producteurs de Lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre ...).

Récylum est un des premiers éco-organismes créés pour répondre aux exigences du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements (décret DEEE).

Merci à pasfrevin pour cette information

S&S " et si vous voulez y participer " >> recylum

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 16 novembre 2006

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/6885-collecte-lampes-usagees.html>